

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 10/04/2017

Date de la convocation:

04/04/2017

Date d'affichage:

05/04/2017

L' an 2017 et le 10 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, MM : PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 022.2017

Vote : A la majorité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

022.2017 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2016, composé d'un budget principal et de budgets annexes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable public,

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Vu la délibération n°011.2017 en date du 20.02.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°1 : situation financière globale pour 2016 et actions-opérations prévues en 2017 »,

Vu la délibération n°015.2017 en date du 27.03.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°2 : propositions de tableau des contributions, écritures entre budgets, affectations de résultats, taux des impôts directs locaux et budget 2017,

Vu les débats en conseil communautaire et conseil communautaire réuni en commission finances du 20.02. et 27.03.2017,

Vu la délibération n°043.2016 en date du 22.02.2016 « Budget annexe « Jardin des Brumes » clôture du budget et transfert de l'actif et du passif au budget principal »,

Vu la délibération n°115.2016 en date du 26.09.2016 « Budget principal : DBM n°3 : ajustements budgétaires et solde du budget annexe « Jardin des Brumes »,

Considérant que le budget annexe « Jardin des Brumes », avec un résultat excédentaire constaté de 3 228,31 € en section de fonctionnement et 39 524,84 € en investissement, est dissous, et qu'il y a lieu d'intégrer ces résultats au budget principal de la communauté de communes de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement : recette au compte 1068 pour 3 228,31 €,

Excédent d'investissement : recette au compte 001 pour 39 524,84 €,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu la présentation du compte de gestion par le trésorier de Woerth M. François GUILLON,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2016 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes, pour le budget de l'établissement composé comme suit :**

Le budget principal (40000),

Les budgets annexes (BA) suivants :

**BA zones d'activités – parc économique de la Sauer à Eschbach (40001),
CADT – Fleckenstein à Lembach (40002),
Bâtiments d'activités – hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach (40003),
ZAC thermale à Morbsronn-les-Bains (40004),
ZAC intercommunale sud de Woerth (40005),
Chaufferie collective intercommunale « L'écorce » à Durrenbach (40006),
ZAC intercommunale Willenbach – Pechelbronn (40007),
Jardin des Brumes – Pechelbronn (40008),
Forages « Hélions » - Pechelbronn (40009),**

**Service de collecte et traitement des ordures ménagères (40011),
ZAC Pôle bois à Hegeney (40012),
Ilot urbain centre de Woerth (40013),
Pôle bois bâtiment innovant à Preuschedorf (40015),
Pôle bois bâtiment d'activités à Eschbach (40014),
Site économique nord de Woerth (40016),**

Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20170410-D_CC_022_2017-DE

Précision faite que le compte de gestion intègre le transfert des résultats du budget annexe « Jardin des Brumes », dissous, tel que constaté par délibération, au budget principal de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement du BA : 3 228,31 € - au compte 1068

Excédent d'investissement du BA : 39 524,84 € - au compte 001

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/04/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
13/04/2017



Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le

Reçu en préfecture

ID : 067-200013050-20170410-D_CC_022_2017-DE